



PALAU DEL VIDRE
l'expressive

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le - ÉGALITE - FR.

ID : 066-216601336-20230216-2023_DM03-AU

DM N° 2023 / 03

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

**DECISION DU MAIRE RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE
L'AIDE A L'INVESTISSEMENT 2023 POUR L'AMENAGEMENT AVENUE JOLIOT CURIE
(PROLONGATION) / PLACE E. CANALS**

Le Maire de la Commune de Palau-del-Vidre,

VU la délibération du 9 Juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'aménagement de ces voies contribuera à l'amélioration de : l'offre de stationnement à proximité des commerces et des services, la sécurité des usagers, du cadre de vie des habitants,

VU les marchés passés pour un montant total HT de : 154 031 €
avec les entreprises suivantes :

- TPC : Lot n° 1 Voirie : 120 216 €
- SOL : Lot n° 2 : réseaux humides : 23 615 €
- ARELEC : Lot n° 3 : réseaux secs : 10 200 €

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter une subvention au titre de l'aide à l'investissement 2023 auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 61 332 € HT pour les travaux d'aménagement Avenue Joliot Curie (prolongation) / Place E. Canals

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner d'acte.

Un extrait sera affiché sur le site internet de la Commune.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Céret

Fait à Palau-Del-Vidre, le 16 Février 2023

Le Maire,

Bruno GALAN

